

MERCREDI 17 MAI

AGRICULTURE

SERVICES DE LA PRODUCTION

17	Dédommagement pour les animaux abattus..	\$ 410,000 00
18	Bétail et volaille..	875,949 50
19	Protection des plantes et maladies..	281,412 00
20	Produits végétaux—Contrôle des semences, nourritures des animaux, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de \$18,900 à l'Association canadienne des producteurs de semences..	572,878 00
Subventions aux foires et expositions—		
21	Administration..	14,480 00
22	Subventions selon les montants mentionnés dans les crédits détaillés..	322,409 86
23	Subventions à des sociétés agricoles selon les montants mentionnés au détails des services..	42,250 00

SERVICES DES MARCHÉS

24	Administration..	106,595 00
25	Economie agricole..	104,905 00
26	Produits laitiers..	378,945 00
27	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux détails des services..	97,212 57
28	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris subventions de \$5,000 au Conseil canadien d'horticulture..	555,117 00
29	Bétail et produits du bétail..	538,664 00
30	Vente de produits agricoles, y compris les nominations temporaires qui peuvent être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à ces fins ne devant pas excéder \$30,000..	200,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1939-40

AGRICULTURE

SERVICE TECHNIQUE

593	Entomologie—Crédit supplémentaire..	25,755 00
-----	---	-----------

FERMES EXPÉRIMENTALES

594	Fermes régionales, stations et stations d'expérimentation—Crédit supplémentaire..	88,279 00
-----	---	-----------

SERVICE DE LA PRODUCTION

Santé des animaux—

595	Administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	40,000 00
596	Indemnité pour animaux abattus—Crédit supplémentaire..	400,000 00